

CONDITIONS DE PARTICIPATION SINDEX 2027



Organisatrice

BERNEXPO

Associations Porteuses

GOP *swissT.net*
swiss technology network

1. HORAIRES D'OUVERTURE

HORAIRES D'OUVERTURE OFFICIELS DE L'ÉVÉNEMENT :

Du mardi au jeudi
31.08. - 02.09.2027
de 9 h à 17 h

Pour les exposants, le domaine du salon est ouvert une heure avant et une heure après la manifestation.

2. ASSOCIATIONS PORTEUSES

Swiss Technology Network - swissT.net

Industriestrasse 4a
8604 Volketswil

Téléphone +41 44 947 50 90
E-Mail info@swisst.net
www.swisst.net

GOP Gesellschaft für Fluidtechnik Schweiz

Sekretariat
c/o ARCO Association Management AG
Tödistrasse 42
Postfach
8027 Zürich

Téléphone +41 43 305 09 82
E-Mail info@gop-verband.ch
www.gop-verband.ch

3. ORGANISATRICE

BERNEXPO AG
SINDEX
Mingerstrasse 6
Case postale
3000 Bern 22

+41 31 340 11 11
sindex@bernexpo.ch
www.sindex.ch

4. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes « Conditions de participation » s'appliquent à la participation au salon SINDEX et complètent les « Conditions générales de participation » de BERNEXPO AG en vigueur. Sont également applicables le « Règlement d'exploitation » de BERNEXPO AG, le « Règlement intérieur » de BERNEXPO AG et les « Directives techniques » en vigueur. Tous ces documents sont disponibles sur www.sindex.ch.

5. EXPOSANTS AUTORISÉS

Sont admises en tant qu'exposants toutes les entreprises ayant un lien avec le thème du salon. L'admission n'est pas garantie. Les inscriptions ou demandes d'admission peuvent être rejetées sans justification.

6. TARIFS

6.1. Acompte sur les installations techniques

La confirmation de stand entraîne l'exigibilité d'un premier acompte correspondant aux frais engagés jusqu'à cette date. Les conditions de paiement définies sur la facture d'acompte sont applicables.

En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de refuser l'accès au salon. La facture finale relative aux frais restants sera établie à l'issue du salon.

6.2. Frais de co-exposant

Les exposants principaux ont la possibilité d'inscrire des co-exposants conformément aux « Conditions générales » de BERNEXPO. Les frais occasionnés, d'un montant de 1 500,00 CHF par co-exposant, seront facturés à l'exposant principal. Le paiement des frais de co-exposant confère au co-exposant les droits suivants :

- Mention de l'adresse de l'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activité de vente sur le stand de l'exposant principal
- Pack de communication « Basic »
- Droit de commander des bons d'achat/cartes d'invité
- Droit à du matériel publicitaire destiné aux exposants

**VOUS TROUVEREZ TOUTES LES
OFFRES ET TOUS LES TARIFS ICI :**



buchen.bernexpo.ch

7. ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas de désistement (confirmation d'inscription ou engagement écrit par e-mail), les conditions d'annulation suivantes s'appliquent. Si l'annulation intervient avant l'envoi de la confirmation de stand, 25 % du loyer du stand ainsi que les frais éventuels liés aux co-exposants seront facturés. Si l'annulation intervient après l'envoi de la confirmation de stand ou après l'expiration d'un délai de réponse de deux semaines, 100 % du loyer du stand, y compris les frais liés aux co-exposants et les frais annexes, seront facturés. Cette règle s'applique également si la surface de stand peut être relouée après l'annulation. Les prestations commandées doivent être remboursées par l'exposant dans la mesure où elles ont déjà été fournies.

8. CARTES D'EXPOSANT

Chaque exposant reçoit une carte d'exposant par tranche de 3 m² de surface de stand, avec un minimum de 3 cartes et un maximum de 15 cartes, valables pour un accès illimité au salon. Des cartes d'exposant supplémentaires, payantes, peuvent être commandées dans la limite des disponibilités. Les cartes peuvent être générées par vos soins via notre Centre de services en ligne. Les cartes d'exposant ne sont nécessaires que pendant la durée du salon.

9. CODES D'ENTRÉE

Les exposants peuvent commander des codes d'entrée à distribuer à leur clientèle. Ces codes sont commandés via le Centre de services en ligne. Ils permettent aux visiteurs de s'inscrire gratuitement au salon. Les visiteurs doivent valider leur bon dans la billetterie en ligne. Les visiteurs non inscrits peuvent acheter un billet d'entrée sur place. Les codes d'accès ne sont soumis à aucune limite quantitative et ne sont pas facturés. Chaque code individuel permet un suivi précis du nombre de visiteurs par exposant.

10. FORFAIT DE SERVICE

Tous les exposants principaux se verront facturer un forfait de service obligatoire (participation aux frais généraux (consommation électrique générale, chauffage, climatisation, eau) et collecte des déchets/recyclage) conformément au tarif indiqué dans le configurateur du salon.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles mises à disposition. La veille de l'ouverture, les déchets peuvent être déposés dans les allées devant les stands. Le service de nettoyage se chargera de leur élimination. Les seaux de peinture ne doivent pas être rincés dans les lavabos des toilettes. Des conteneurs sont mis à disposition pour le recyclage du verre usagé. Une part des frais liés à l'enlèvement des déchets et au recyclage sera facturée à chaque exposant par stand sur la facture d'acompte.

11. PACK COMMUNICATION

L'inscription de base obligatoire dans l'annuaire des exposants est payante. Les frais correspondants sont indiqués sur le portail d'inscription. L'inscription s'effectue dans le répertoire électronique des exposants. Le répertoire électronique des exposants du salon sera mis en ligne au plus tard un mois avant le salon. Toutes les inscriptions reçues jusqu'à cette date y seront alors publiées. Toutes les inscriptions reçues ultérieurement seront publiées au fur et à mesure jusqu'au début du salon.

12. LOGISTIQUE

Pour le montage et le démontage, des créneaux horaires obligatoires doivent être réservés avant l'événement pour tous les types de véhicules via le Online Service Center en ligne. Les horaires de livraison possibles seront communiqués dans le plan logistique.

13. ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands est effectuée par la direction du salon, qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par les exposants. Elle se réserve le droit d'arrondir à la hausse ou à la baisse les surfaces de stand réservées afin de les adapter aux circonstances. La direction du salon peut, si nécessaire, déplacer le stand d'un exposant et lui en attribuer un autre, ou réduire sa surface, sans être tenue à aucune indemnisation. Les modifications rendues nécessaires pour des raisons techniques ou esthétiques peuvent être effectuées par la direction du salon après consultation des exposants concernés.

Lors de l'attribution des surfaces, l'ancienneté, la date d'inscription ainsi que la taille du stand de l'exposant sont prises en compte en priorité.

14. DISPOSITIONS FINALES

Sauf indication contraire, les prix indiqués ici s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée.
Sous réserve de modifications de prix. La version en langue allemande en vigueur au moment de l'inscription fait foi.

Toutes les autres conditions figurent dans les « Conditions générales de vente » de BERNEXPO.

CONTACT

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS



Morena Micali

Lead Messe & Markt



Markus Haas

Senior Sales- und Key Account
Manager Messen & Events



Christoph Lanz

Project Manager



Marianne Walter

Project Specialist



BERNEXPO

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6 | Postfach | 3000 Bern 22
T +41 31 340 11 11 | sindex@bernexpo.ch | www.sindex.ch